

Cadrage préliminaire pour les responsables de mention de master dans le cadre de l'évaluation des formations du contrat quinquennal 2015-2019

Note du 22 janvier 2018

1. Rappel du contexte

1.1 Evaluation et accréditation

La Comue Université Paris Saclay est soumise au dispositif d'accréditation des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre du renouvellement du contrat quinquennal.

L'article 37 de la loi E.S.R. de 2013 (article L 613-1 du code de l'éducation) instaure une procédure renouvelée pour l'examen de l'offre de formation. La procédure d'accréditation des établissements se substitue à l'habilitation des diplômes. L'arrêté du 22 janvier 2014 fixe les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur.

La procédure d'accréditation de la vague E s'inscrit dans la démarche de simplification voulue par l'Etat. Cette simplification se traduit par un ensemble de dossiers déposés uniquement au Hcéres. La DGESIP s'appuiera sur les éléments fournis en retour par le Hcéres pour prendre la décision d'accréditation, après dialogue avec l'établissement.

Par ailleurs, l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master impose la mise en place d'une offre de formation simplifiée avec la suppression des spécialités et le respect de nomenclatures d'intitulés. Les établissements sont libres d'organiser leurs formations par la mise en place de parcours type dont ils maîtrisent l'évolution en cours de contrat.

1.2 Evaluation du site et des établissements le composant

L'évaluation des activités des établissements doit tenir compte des objectifs fixés par la coordination territoriale pour la partie bilan et, pour la partie projet, tenir compte des axes stratégiques futurs de l'établissement Université Paris Saclay.

Il s'agit dans le présent document de se limiter à la rédaction de l'auto-évaluation des formations de la COMUE de 2015 à septembre 2018. Il s'adresse aux responsables de mention.

Un cadrage concernant la définition du nouveau projet d'accréditation de l'Université Paris-Saclay sera proposé début 2018.

2. Le rôle du responsable de mention

Le responsable de la mention assisté du Conseil de mention a pour mission d'élaborer la synthèse d'auto-évaluation de la mention (finalisation attendue pour mi-avril). Il pourra s'aider des retours des responsables d'éléments de formation qui auront été interrogés sur un certain nombre de points via un formulaire dédié et de différentes annexes. Celui-ci pourra à sa convenance convenir d'un certain nombre de rédacteurs.

Il participera également à la relecture du document global de la School.

3. Le dossier formation

Il décrit une mention de master existant dans l'offre de formation actuelle de l'établissement.

Ce dossier résulte d'une synthèse au niveau de la mention (et non pas au niveau des parcours) de **l'autoévaluation bilan/perspectives** de la formation réalisée par l'établissement. **Ainsi, un « dossier formation » ne contient pas de parties internes différenciées pour les parcours ; l'autoévaluation fournie doit condenser, au seul niveau de la mention les éventuelles autoévaluations au grain du parcours.**

Il se compose de trois parties :

1. Un dossier d'autoévaluation de la formation (environ 15/20 pages) : autoévaluation de la formation sur les quatre grands domaines d'évaluation externe utilisés assortie des perspectives d'amélioration et d'évolution de la formation. **Ce dossier sera constitué sous forme d'un questionnaire (voir méthodologie).**
2. De tableaux récapitulatifs des données caractéristiques de la formation pour certains pré-remplis par l'UPSaclay et les établissements référents à chaque fois que possible.
3. De la fiche de la formation pour le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et du supplément au diplôme de la formation (ces documents, généralement non accessibles à ce jour seront fournis de manière centralisée dans un second temps)

4. Méthodologie

L'objectif est de fournir aux responsables de mention un cadre commun pour constituer le document bilan formation. Ce schéma s'appuiera sur des données globales de la mention mais aussi sur certaines données spécifiques aux éléments de formation.

Ainsi, le **lundi 22 janvier 2018** deux questionnaires numériques seront envoyés de l'adresse HCERESSaclay.questionnaires@universite-paris-saclay.fr. Le premier s'adressera aux responsables de mention (ce questionnaire constituant le dossier final de la mention), le deuxième aux responsables d'éléments de formation. Ce dernier questionnaire sera clôturé plus tôt que le premier afin que la synthèse des différents points précisés par les EF puissent être pris en compte dans la réponse des mentions.

En parallèle, la direction de la formation de l'UPSaclay enverra le même jour les annexes à renseigner aux responsables de mention. Celui-ci adaptera son cadrage avant diffusion aux responsables d'EF.

Les questionnaires en ligne et le format des annexes seront conçues pour que plusieurs contributeurs puissent y accéder.

Calendrier

Cf Calendrier détaillé